

TAUX DE L'ABONNEMENT
Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.50
L'abonnement à l'avance sera payable à l'expiration du premier semestre.

JOURNAL DE LEVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.
Six lignes... \$ 0.25
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.40
Pour chaque ligne au-dessus de dix... 0.05

R. C. TANGUAY, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LEVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

O. BEGIN, Editeur Propriétaire.

Manifeste anti-fédéral.

(Suite)
Le comité s'est assemblé huit fois et s'est efforcé de trouver un moyen de résoudre les difficultés actuelles, qui pourraient satisfaire les deux sections de la province.

condition, ils désiraient tout naturellement que la condition sous laquelle ils devaient le faire n'arrivât pas. De là l'anxiété avec laquelle ils ont cherché à obtenir quelque chose qu'ils pussent offrir comme preuve de l'assentiment des provinces maritimes au projet de confédération.

introduire dans la constitution locale du Bas-Canada, et qu'ils voulaient s'assurer en obtenant la promesse du cabinet; il faut remarquer que la constitution locale pour le Bas-Canada n'avait pas encore été soumise à la considération des chambres et que défaut elle ne devait être qu'à la session suivante.

jugea pas à propos de dissoudre le parlement, mais il n'osa pas non plus demander dans la session de 1863 l'approbation des résolutions de Québec. Dans la session de 1866, on adopta une adresse à Sa Majesté exprimant en termes généraux une tendance à l'union fédérale des provinces, mais évitant avec soin toute expression favorable au plan de Québec.

que comme une expérience et qui devrait n'être essayée dans tous les cas que sous les circonstances les plus favorables; tandis que, si ces parlements étaient opposés à la confédération, ce fait seul serait la meilleure preuve que notre demande est juste et raisonnable.

Le cabinet canadien, ayant été ainsi reconstitué, l'on crut qu'avant d'entrer en négociation avec les provinces maritimes pour les unir au Canada il fallait faire manœuvrer; ou du moins faire remettre le projet d'une union législative à la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, dont les gouvernements et les législatures de ces trois provinces, avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, s'étaient déjà occupés.

Des délégués nommés par les gouvernements des différentes provinces, mais sans avoir auparavant obtenu l'autorisation du parlement de ces provinces, s'assemblèrent à Québec, en octobre 1864, et après quelques jours de délibération à huit-clos, adoptèrent une série de soixante et douze résolutions que l'on a désignées depuis comme le projet de confédération de Québec.

Qu'il y aurait dans la constitution locale une clause garantissant que les municipalités du comté ou du township des terres de la couronne non concédées dans les limites de ces municipalités.

Quel est alors l'aspect actuel de la question? Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont envoyé des délégués à Londres pour obtenir un acte d'union réunissant les principes mêmes consacrés à la confédération canadienne et engagés par des promesses expressément et répétées, données de leurs sièges en parlement, à faire adopter un acte d'union qui soit conforme en tout point aux résolutions de Québec.

Nous croyons fermement que la confédération, sous quelque forme que ce soit, ne convient pas à l'état actuel des provinces, et qu'il y a des défauts si évidents et des contradictions si frappantes dans le projet de Québec, qu'il ne serait jamais possible de le produire intégralement dans un acte de parlement conforme à l'esprit des institutions et de la législation anglaise.

Feuilleton du Journal de Levis.

DU 9 NOVEMBRE 1866.

L'ASSASSINAT DU PONT-ROUGE. XVII.

(Suite et fin)
Sans y être provoqué, Clément avait fait quelques confidences à son compatriote. "Tout me réussit," avait-il dit, "je ne comprends rien à mon bonheur."

avant de retourner en Europe, son intention était d'y fonder des établissements utiles. Encouragé par cette confiance, Sosthènes s'était hasardé à le questionner sur son incurable mélancolie.

Clément comprit enfin que son dernier jour approchait. L'idée de revoir son pays une dernière fois s'empara de lui avec une telle passion, qu'il capitalisa à la hâte sa fortune et prit passage avec son fils sur un navire qui faisait voile pour l'Europe.

La traversée fut longue et incertaine de fréquents orages; de mémoire de marin, jamais peut-être l'atmosphère n'avait présenté le spectacle d'autant de brusques variations. Exténué, déchiré de douleurs atroces, Clément était hors d'état de supporter une mer incessamment battue par des vents contraires.

Le capitaine fit dresser un procès-verbal de cette mort et des circonstances qui l'avaient accompagnée. Clément était d'une faiblesse extrême; il pouvait à peine se soutenir. Une agitation fébrile, analogue à celle du délire, se manifesta soudai-